

EXPERIENCE DE LA GUINEE-BISSAU POUR SON ADHESION A LA CONVENTION SUR L'EAU

Session 5 : Adhésion aux Conventions et appui au processus d'adhésion

Hilario SANHA, Directeur du Service de l'Approvisionnement en Eau et Assainissement, Direction Générale des Ressources Hydriques, Ministère des Ressources Naturelles- Guinee-Bissau

Atelier Régional

sur le processus d'adhésion de ratification et de mise en œuvre des Conventions sur les eaux partagées de surface et souterraines

Splendid Hotel, 3- 5 May 2023, Ouagadougou, Burkina Faso



Plan

- ✓ PROCÉDURE DE RATIFICATION ET D'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU;
- ✓ ETAPES FRANCHISES PAR LA GUINÉE-BISSAU POUR LA RATIFICATION ET L'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU;
- ✓ INSTRUMENTS DE RATIFICATION ET D'ADHÉSION À LA CONVENTION SUR L'EAU DE LA GUINÉE-BISSAU;
- ✓ DÉPÔT DES INSTRUMENTS D'ADHÉSION.
- ✓ AVANTAGES DE L'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU;
- ✓ MESSAGES CLES DE SYNTHÈSE

Introduction

La Guinée-Bissau partage avec les pays voisins deux grands cours d'eau, le Corubal et le Geba et des aquifères profonds.

La gestion de ces ressources partagées exige la mise en place de mécanisme de coopération avec les pays bénéficiant la même ressource en eau, afin d'établir un système de gestion coordonnée et concertée.

Ce mécanisme de coopération ne peut être trouvé entre autres, que par la création d'organismes de bassins et par l'adhésion à la Convention sur l'Eau.

Ainsi, le 5 Février 2021, le Président de la République de la Guinée-Bissau son Excellence le Général Umaro Sissoco, a signé les instruments d'adhésion de notre pays à la Convention sur l'Eau.

Avant tout, il est important d'informer que la Guinée-Bissau est parmi les premiers pays africains à manifester son intérêt d'adhésion à la Convention sur l'eau (ainsi que d'autres conventions environnementales de la CEE-ONU), et a initié le processus d'adhésion à la Convention en Eau depuis 2005.

1. PROCÉDURE DE RATIFICATION ET D'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU

La procédure de ratification des traités varie selon les pays, en général elle suit les étapes suivantes:

- Examen du projet de ratification en Conseil des Ministres;
- Discussion par le Parlement de la loi portant ratification de la Convention;
- Signature par le Président de la République des instruments de ratification et publication dans le journal officiel ;
- Dépôt des instruments de ratification portant adhésion à la Convention sur l'eau au Secrétariat général des Nations-Unies à New York (section des traités).

2. ETAPES FRANCHISES PAR LA GUINÉE-BISSAU POUR LA RATIFICATION ET L'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU

A partir de 2005, dans sa démarche d'adhésion à la Convention sur l'Eau, la Guinée-Bissau a franchi tous les échelons précités jusqu'à l'obtention des résultats suivants:

- ❖ Adoption par l'Assemblée nationale des instruments d'adhésion à la Convention sur l'Eau par la Résolution n° 03/2005 du 2 mars 2005 et publication au Journal officiel n° 21;
- ❖ Promulgation et signature par le Président de la République, du décret d'adhésion à la Convention sur l'Eau le 30 Avril 2010, et publication au journal officiel n°18;
- ❖ Dépôt des instruments d'adhésion au Secrétariat Général des Nations Unies à New York

Mais malheureusement, le dépôt des instruments de la Guinée-Bissau s'est heurté aux articles 25 et 26 de la Convention sur l'Eau pour des raisons d'ouverture mondiale, d'où l'impossibilité de déposer ses instruments à la Mission permanente du Secrétariat Général des Nations-Unies.

Grâce aux amendements intervenus aux articles 25 et 26 de la Convention sur l'eau en 2003, et suite à l'adoption de la Décision III/1 par la réunion des Parties à la Convention sur l'eau lors de sa troisième session, il est actuellement possible l'adhésion de tous les pays non membres de la Commission Economique des Nations -Unies pour l'Europe, après parachèvement en mars 2016 du processus mondial.

3. INSTRUMENTS DE RATIFICATION ET D'ADHÉSION À LA CONVENTION SUR L'EAU DE LA GUINÉE-BISSAU

Suite aux efforts déjà fournis par la Guinée-Bissau pour son adhésion à la Convention sur l'eau en 2010, il n'était plus indispensable de reprendre l'ensemble de la procédure.

Sur cette base, la démarche est revenue au Ministère des Affaires étrangères de préparer à nouveau les instruments de ratification pour signature par le Président de la République en exercice, en faisant référence à la Décision VI/3 de la sixième Réunion des Parties en 2012 concernant l'adhésion de pays non membres de la Commission Economique des Nations -Unies pour l'Europe.

Ainsi, le processus d'adhésion a été repris et a abouti par la signature le 5 Février 2021 d'un autre décret présidentiel d'adhésion de la Guinée-Bissau à la Convention sur l'Eau.

4.DÉPÔT DES INSTRUMENTS D'ADHÉSION

Compte-tenu de la situation sanitaire de l'époque (Covid-19), le dépôt des instruments d'adhésion a été fait par voie électronique à la représentation diplomatique de la Guinée-Bissau auprès des Nations-Unies à New-York pour transmission à la Mission permanente du Secrétariat Général des Nations-Unies à New-York, en attendant que l'instrument original signé soit transmis à la Section des traités.

5. AVANTAGES DE L'ADHÉSION A LA CONVENTION SUR L'EAU

L'adhésion à la Convention sur l'eau donne beaucoup de bénéfices aux pays membres, la liste est longue et ne peut être citée dans cette présentation.

En effet, « les pays accédant à la Convention, disposent des mêmes droits et responsabilités que les États actuellement Parties, sur un même pied d'égalité.

La Convention sur l'eau est un outil important dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en ce qui concerne les ressources en eau. Elle soutient directement la mise en œuvre de l'objectif 6.5 des ODD, qui demande à tous les pays de mettre en œuvre une gestion Intégrée des ressources en eau, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant.

En guise d'illustration, avec l'appui de la Convention sur l'eau et plusieurs autres partenaires, la Guinée-Bissau bénéficie actuellement avec les trois pays riverains (Sénégal, Gambie et Mauritanie) d'un projet sur le Bassin Aquifère Sénégal-Mauritanien partagé et stratégique, comme forme de renforcer la coopération régionale, pour une gestion concertée, coordonnée et paisible de cette ressource en eau limitée et partagée.

Nous tenons également à vous informer que l'élaboration du Plan stratégique de développement de la Convention sur l'Eau de la Guinée-Bissau est en cours de préparation.

Messages clés de synthèse

Nous recommandons et invitons à tous les Etats membres des Nations-Unies, à considérer ou finaliser le processus d'adhésion à la Convention sur l'Eau, afin de consolider les cadres de coopération, pour la gestion des eaux transfrontières pour le bénéfice des populations.



Merci de votre attention

